

BAC PROFESSIONNEL 2021 **Épreuve d'économie et gestion**

Partie 1

1. Préciser si le contrat de Paul lui permet de bénéficier du chômage partiel.

Paul est en CDI depuis 4 ans et donc peut bénéficier du chômage.
En effet, selon l'annexe 1, les salariés en CDI, CDD, CDI intérimaires, salariés, VRP, employés à domicile, assistantes maternelles, salariés d'une entreprise étrangère à l'étranger etc. bénéficient de la mesure Coronavirus et activité partielle.

2. Expliquer la différence entre CDD et CDI

CDD : contrat à durée déterminée.

Un contrat en CDD est un contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi.

CDI : contrat à durée indéterminée.

Au contraire du CDD, le CDI est un contrat par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée non limitée.

3. Déterminer le calcul à réaliser pour connaître le montant des indemnités que percevrait Paul s'il était au chômage partiel.

Paul touche 1 400 euros net par mois en temps normal. Il touchera, selon la loi, 84 % du salaire net.

$$1400 * (84/100) = 1176 \text{ euros}$$

4. Expliquer la différence entre le salaire brut et le salaire net

Le salaire net est ce que touche vraiment l'employé sur son compte. Dans le salaire brut, les charges (cotisations et contributions salariales obligatoires) ne sont pas encore déduites.

5. Citer deux évolutions de carrière possibles.

Une promotion ou mutation est une évolution de carrière ; il en est de même pour la reconversion, voire la création d'entreprise.

6. Expliquer par quel moyen Paul pourra se reconvertir.

Paul pourra se reconvertir en se reformant pour être polyvalent.

7. Expliquer la notion de rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle est un accord entre les deux parties - c'est-à-dire entre l'employeur et l'employé. Ainsi, l'employé peut bénéficier de l'aide et des indemnités de retour à l'emploi.

8. Indiquer une autre possibilité pour Paul de mettre fin à son contrat de travail.

Paul pourrait également donner sa démission.

9. Lister les différents organismes ou sites utiles dans sa démarche de recherche d'emploi

Les différents organismes de recherche d'emploi sont : Pôle emploi ou encore les missions locales.

10. Citer les démarches que Paul peut effectuer pour rechercher un nouvel emploi.

Après avoir fait un bilan de compétences, Paul doit refaire ou mettre à jour son CV. Paul peut démarcher directement les entreprises, il peut se déplacer dans les entreprises et ou envoyer son CV par email. Paul doit regarder les différentes offres sur Internet mises en ligne soit par Pôle emploi ou sur les réseaux sociaux.

11. Relever les différents statuts possibles dans le cadre d'une création d'entreprise seul.

Les différents statuts possibles dans le cadre d'une création d'entreprise sont :

- auto-entrepreneur ;
- entreprise individuelle ;
- entreprise individuelle à responsabilité limitée ;
- société par action simplifiée.

12. Indiquer pourquoi Paul a opté pour ce statut.

Paul a opté pour le statut EURL car il souhaite distinguer son patrimoine personnel de son patrimoine d'entreprise.

13. Citer deux partenaires susceptibles de l'aider à financer cet achat.

La banque et l'État peuvent aider Paul à financer son achat de voiture.

14. Nommer le document que le concessionnaire devra remettre à Paul pour prouver l'achat du véhicule.

Le concessionnaire devra fournir à Paul une facture pour prouver l'achat du véhicule.

(Toute autre réponse pertinente par l'élève sera valorisée ; ex : carte grise)

15. Citer deux moyens de paiement que Paul pourra utiliser pour payer le véhicule.

Paul pourra faire un prélèvement automatique, un chèque de banque, ou un crédit pour payer son véhicule.

Partie 2

Sujet A

« Pourquoi les entreprises relocalisent-elles leur production ? »

L'entreprise est une organisation regroupant des employeurs et des employés. On dit qu'elle se « relocalise » lorsqu'elle réimplante sa production, précédemment établie à l'étranger, en France.

Pour répondre à la problématique posée par le sujet, nous verrons dans une première partie les avantages de la relocalisation pour l'employeur. Dans un deuxième temps, nous exposerons les avantages de la relocalisation pour le territoire.

1^{re} partie : avantages pour l'employeur :

- image positive de l'entreprise (responsabilité sociale) ;
- protection des brevets (législation) ;
- savoir-faire et compétence de qualité.

2^e partie : avantages pour le territoire :

- cela crée du travail pour la population locale ;
- les entreprises paient des taxes et impôts aux collectivités ;
- circuits courts ;
- baisse de la taxe carbone ;
- moins de pollution.

Pour conclure, nous pouvons dire qu'il est intéressant pour les entreprises de relocaliser, et ce notamment dans une démarche de RSE et d'économie circulaire.

Mon avis personnel est que le « made in France » permet aux entreprises de redorer leur image et donc d'obtenir une nouvelle part de marché et de nouveaux clients.

Consommer made in France est un acte citoyen pour la planète et permet de préserver celle-ci pour les futures générations. Sommes-nous prêts à payer les prix du made in France pour y parvenir ?

Sujet B

« Comment la robotisation transforme-t-elle les emplois ? »

La robotisation est le fait de recourir à des machines pour effectuer un travail que pourrait faire l'homme, dans une logique de gain de temps.

Pour répondre à cette question, nous verrons dans une première partie les enjeux que pose le recours à la robotique pour une organisation, puis dans une seconde partie, nous exposerons les avantages de la robotique sur notre poste de travail.

1^{re} partie : les enjeux de la robotique pour une organisation :

- les robots répondent à des questions clients ;
- avoir des ingénieurs pour développer les robots ;
- avoir un très bon service de réparation pour les robots ;
- coût de la recherche en innovation.

2^e partie : les avantages de la robotique :

- gain de temps et de productivité ;
- économie d'échelles ;
- gain d'argent ;
- rentabilité.

Pour conclure, la robotique est un enjeu pour mon emploi car elle permet à l'entreprise d'être toujours concurrentielle en maintenant une cadence et un rythme dans les commandes. En revanche, elle peut également être une menace car, un jour, la machine peut me remplacer si je ne suis pas capable de me reformer sans cesse. En effet, de très nombreux emplois vont être transformés par l'automatisation. Le robot pourra-t-il devancer l'intelligence humaine ?

Sujet C

« Pourquoi pourriez-vous privilégier le travail intérimaire pour votre avenir professionnel ? »

Dans ce devoir, la question à laquelle nous nous intéresserons est la suivante : dans un contexte économique difficile, l'intérim peut-elle constituer une solution pour votre insertion professionnelle ?

Pour y répondre, nous verrons, dans un premier temps, les avantages et les inconvénients du contrat de travail en intérim pour le salarié. Puis dans un deuxième temps, nous exposerons les avantages et les inconvénients du contrat de travail en intérim pour l'organisation.

1^{re} partie : avantages et inconvénients du contrat en intérim pour un salarié :

- acquisition d'expérience ;
- levier d'insertion professionnelle ;
- possibilité d'obtenir un CDI à la clef ;
- contrat précaire et peu valorisé par les banques ;
- possibilité de faire des plus gros salaires en ne prenant pas de vacances ;
- primes de fins de contrat non négligeables.

2^e partie : avantages et inconvénients du contrat en intérim pour l'organisation :

- permet aux entreprises d'embaucher face à une nécessité ponctuelle de renfort ;
- peut changer d'employé s'il n'est pas satisfait ;
- souplesse notamment dans le bâtiment ou pour le travail saisonnier.

Pour conclure, je vais privilégier le contrat en CDI car, même s'il me rapporte un peu moins d'argent sur le moment (primes de fin de mission), il est plus sûr dans le temps. Les banques sont de plus en plus réticentes à prêter de l'argent et obtenir un prêt devient plus difficile. Avoir un CDI favorise l'obtention de ce dernier. Mais les CDI existeront-ils toujours dans le temps ou seront-ils supprimés pour permettre aux entreprises d'être plus flexibles ?